

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8297
15 décembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 DECEMBRE 1967 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI

J'ai l'honneur de me référer au rapport (S/7781/Add.4) daté du 30 novembre 1967 que vous avez présenté en application de la résolution 232 (1966) adoptée par le Conseil de sécurité le 16 décembre 1966.

Le Gouvernement du Royaume-Uni souhaite étudier ce rapport de manière approfondie. A son avis, il contient de nombreux renseignements intéressants, tant en ce qui concerne les effets des sanctions prises à l'encontre de la Rhodésie du Sud que pour ce qui est de combler les lacunes que comportent les arrangements actuels.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a pris note avec un intérêt particulier de l'analyse de la situation actuelle de l'industrie rhodésienne du tabac. Il serait très utile de disposer de données qui permettraient d'établir une analyse analogue de la situation en ce qui concerne les autres produits énumérés dans la résolution 232 (1966) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement du Royaume-Uni croit comprendre par ailleurs que c'est ce à quoi tend votre demande de données statistiques concernant le commerce mondial des produits énumérés et non pas le commerce avec la Rhodésie seulement. Il se souvient que votre lettre du 13 janvier et le questionnaire qui était joint demandaient expressément "des renseignements sur le volume et la valeur du commerce de ces produits entre le pays de Son Excellence et la Rhodésie du Sud aussi bien que tous les autres pays".

Le Gouvernement du Royaume-Uni espère par conséquent que les gouvernements qui n'ont pas encore fourni de statistiques sur leurs échanges commerciaux, y compris ceux qui ne font aucun commerce avec la Rhodésie, ne tarderont pas davantage à donner suite à votre demande. Les pays qui jusqu'à présent ont fourni les renseignements demandés représentent moins d'un tiers des Membres de

l'Organisation et ne comprennent pas de nombreux pays dont le commerce de certains des produits visés doit être important. Le Gouvernement du Royaume-Uni suggère que vous pourriez peut-être envisager de rappeler aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait combien il importe qu'ils fournissent ces renseignements, si l'on veut qu'il soit possible de dresser un tableau complet des effets des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) CARADON
